

## OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Samedi 21 octobre 2017

### Observation n°30 :

*Messieurs les commissaires-enquêteurs*

*Je vous livre ci-dessus mes observations sur le projet de création d'une usine de méthanisation à Athies sous Laon :*

*Le lieu d'implantation de cette unité industrielle est mal choisi ; trop près de la zone de commerce et d'artisanat, d'un lieu de vie des handicapés, des habitations.*

*Les odeurs vont émpoisonner notre existence*

*La nappe phréatique sera polluée car le sol est très fragile*

*Certains sites de collecte des intrants et les sites d'épandage sont trop éloignés*

*La circulation des camions sera augmentée accroissant le risque d'accident et perturbant plus encore la vie des habitants*

*Pour ces motifs je suis opposée à la construction de cette unité à cet endroit.*

*Valérie MASCRET*

*Athies sous Laon*

### Observation n°31 :

*Messieurs les commissaires,*

*La préoccupation première des porteurs de projet était de résoudre le problème du traitement des eaux de lavage de leurs camions.*

*La motivation n'existant plus, puisqu'ils lavent leurs camions à l'extérieur, le projet doit être abandonné.*

*La partie liquide des entrants devra donc être apportée (où remplacée par on ne sait quoi !!!), d'où une augmentation de la circulation des camions qui va grever le bilan carbone*

*Le problème des odeurs n'est pas sérieusement pris en compte (Voir observations de l'unité environnementale)*

*La pollution de la nappe phréatique est bien réelle. Protégeons donc ce bien précieux qu'est l'eau.*

*Pour ces motifs je suis fermement opposée à ce projet.*

*Julie MASCRET (20 ans)*

*Athies sous Laon*

### Observation n° 32 :

*Je suis vraiment opposé à l'usine de méthanisation d'Athies sous Laon pour plusieurs raisons :*

- *Aucune utilité car prévue pour recycler les eaux de lavage de la station de nettoyage des frères Papin, or cette station ne sera pas construite.*
- *La crainte des odeurs pestilentielles n'est pas levée par l'ajout de bâches par rapport au premier projet. Quand vous enlevez une bâche pour déposer des déchets, les odeurs ne sont pas confinées !!!*
- *Les conseils municipaux d'Athies, de Laon et le conseil communautaire de l'agglomération de Laon se sont tous prononcés contre ce projet que les Frères Papin ont l'air de maîtriser aussi bien qu'ils maîtrisent la gestion de leur site Internet (preuve en est lors de la réunion publique, ils nous proposaient d'acheter des vêtements et non pas des informations sur leur projet de méthanisation)*
- *La préservation de la nappe phréatique n'est pas plus assurée que lors de la pose des panneaux photovoltaïques du site de Samoussy (refus d'implantation pour ce projet).*

*Patrick Loiseaux*

Dimanche 22 octobre 2017

### Observation n°33 :

Respect de la nappe phréatique : *A Samoussy, le projet de parc photovoltaïque a été retoqué une première fois en raison de l'utilisation prévue d'ancrages fichés profondément dans le sol. A Athies le projet de méthanisation prévoit une installation paysagère de l'installation en creusant de 4 mètres. La nappe phréatique ne sera plus alors qu'à 2 ou 3 mètres. Pourquoi les services de l'Etat ne l'ont-ils pas fait observer ? (il s'agit de la même nappe phréatique qu'à Samoussy)*

Stockage des déchets : *Les désagréments et risqués ne semblent pas avoir été pris en compte : odeurs, mouches etc.. et plus grave : éventuel risque d'explosion.*

Mais ...

*En ce qui concerne les motivations du choix du site d'Athies-sous-Laon : le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la Société de Transports PAPIN. Or, lors de la dernière réunion publique Monsieur PAPIN a déclaré que l'intérieur des citernes n'était plus lavé sur le site d'Athies. Monsieur PAPIN ayant résolu son problème des eaux de lavage de ses camions :*

- 1) *Il n'y a plus de raison valable de créer cette unité de méthanisation à Athies-sous-Laon*
- 2) *Pourquoi ne pas envisager la création d'un site de méthanisation sur le lieu actuel de lavage des camions ?*

*Paulette BUHOT*

*14. rue Edouard Herriot*

*02840 ATHIES-sous-LAON*

Observation n°34 :

*Non à l'usine de méthanisation Papin pour les raisons suivantes :*

- Risque pollution nappe phréatique*
- Augmentation de mouches et des mauvaises odeurs dû à la fermentation des déchets*
- Augmentation du trafic routier poids lourds déjà très important par leur sté de transport pouvant nuire a la sécurité dans la commune*
- Dévalorisation des habitations avec la proximité de l'usine*

*Marc Chollet*

Lundi 23 octobre 2017

Observation n° 35 :

*Messieurs les enquêteurs,*

*Je vous envoie ce courriel pour vous faire part de mon refus de voir s'installer une telle usine dans notre commune. Mes motifs sont les suivants :*

- l'installation est trop proche des habitations, faisant courir un trop grand risque aux habitants*
- De nombreux cas d'accidents un peu partout, et dans tous les pays les gens se mobilisent devant ce danger et ce manque de maîtrise au niveau de la sécurité :*
  - [http://eplh.free.fr/biogaz/risques/Accident\\_44\\_2013.pdf](http://eplh.free.fr/biogaz/risques/Accident_44_2013.pdf)*
  - <http://www.echo-louet.fr/tag/methanisation/>*
  - <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46329/>*
  - <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/methanisation-des-accidents-chaque-semaine-en-allemande-de-grands-risques-en-france-1,0,14658554.html>*

*(liste malheureusement non exhaustive... je vous invite à faire des recherches sur Internet...)*

- Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."*

*Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "*

*Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.*

- Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.*

*L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Celà induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.*

*Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?*

*Ce point n'est pas clair et apporte une grande confusion dans la compréhension du dossier. Il est fait mention du site [www.athies-methanisation.fr](http://www.athies-methanisation.fr) dans le dossier (lettre de demande présentation projet p.18) où l'on doit retrouver les coordonnées du futur chef de site. M.PAPIN a déclaré lors de la réunion publique que le site était à jour concernant les informations techniques de la méthanisation et des procédures d'alertes en cas d'accident. Ce n'est pas le cas puisque c'est un site de vente de vêtements. Le directeur de l'entreprise ne maîtrise pas les outils technologiques, comment pourrait il maîtriser les aspects liés à la sécurité que requiert un site de méthanisation!*

- *La nappe phréatique est située sur une très grande zone et les risques de pollution sont trop importants de voir tous les habitants du bassin privé d'eau potable... De plus la commune d'Athies sous Laon fournit l'eau au Center Parc de l'Ailette.*
- *Le marché de l'immobilier souffrirait aussi de l'installation d'une telle fabrique à poisons'et il nous serait alors impossible de vendre nos habitations sauf à devoir les brader !!!*
- *Dans le cas peu probable (j'espère) où vous donneriez un avis favorable à ce projet, je ne voudrais pas être à votre place si malgré toutes les mises en garde, les oppositions qui sont les nôtres, les différents soutiens (politiques notamment) un accident ou une pollution venait à se produire sur le site que vous auriez autorisé à s'installer.*
- ***Je vous demande de vous mettre simplement à notre place, et imaginer la construction d'une telle installation proche de vos domicile ! En France, on est toujours d'accord pour tout : pourvu que ce ne soit pas près de chez soi !!! Un exemple : les aéroports. Les utilisateurs sont pour.....Sauf si on les construit à côté de leurs maison.***
- *Enfin, en cas d'accident qui serait condamnable ? Et quelles seraient les chances de se voir indemnisé ? Il serait judicieux d'appliquer les dispositions des articles suivants :*
  - *article Article 121-3 du Code Pénal :*
    - ***Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.***

- *article Article 1240 du Code Civil :*
  - *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.*

***==> Êtes-vous concernés par ces dispositions en votre qualité d'enquêteurs si vous donnez un avis favorable à ce projet en connaissance de tous les risques ? Quelle part de responsabilité porteriez vous ?***

*Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser un accusé réception du présent mail, afin de pouvoir m'assurer que mon avis a bien été enregistré.*

*Je vous en remercie par avance,*

*Cordialement,*

*Claude Dumaire*

*14 Lotissement la Sablonnière*

*02840 Athies sous Laon*

Observation n° 36 :

*Monsieur, Madame,*

*Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.*

*Veuillez agréer mes sincères remerciements.*

*Weyersheim, le 23 octobre 2017*

*GARTNER Edwige*

*15 rue des Mésanges*

*67720 WEYERSHEIM*

***NON à une usine de méthanisation***

***à Athies-sous-Laon***

***Pourquoi une enquête publique pour une usine qui n'a plus lieu d'être ?***

*Mr Papin ayant dit lors de la réunion publique que l'intérieur des citernes des camions de sa société n'étaient plus lavées sur le site d'Athies, il n'a donc plus de problématique de recyclage des eaux de lavage. Il n'a donc plus aucune raison de construire une usine de méthanisation sur le site d'Athies-sous-Laon.*

***Pourquoi la station de lavage figure-t-elle sur les plans alors que le projet de sa création a été abandonnée ?***

*Ce projet est-il réellement abandonné ou a-t-il été mis en attente ? Une demande de permis de construire pour cette station sera-t-elle déposée après la construction de l'usine ?*

*Beaucoup d'interrogations ! La fiabilité du dossier semble bien légère : il ne doit pas y avoir de contradictions entre les écrits et les paroles. Cherche-t-on à nous duper ? Au vu de ces faits, on peut s'interroger sur le sérieux et l'honnête de ce dossier.*

### **Comment faire confiance à Athies-Méthanisation ?**

*Mr Papin a déclaré, lors de la réunion publique, que le site [www.athies-methanisation.fr](http://www.athies-methanisation.fr) mentionné dans le dossier était à jour concernant les informations techniques sur la méthanisation et les procédures d'alertes. Comment se fait-il alors que cette adresse mène à un site de vente de vêtements de marque ? Ceci est inadmissible ! Quand on ne maîtrise pas les outils technologiques, comment pourrait-on être compétent pour maîtriser les aspects liés à la sécurité que requiert une usine de méthanisation.*

### **Quel avenir pour les riverains ?**

*Nous pouvons, hélas, nous appuyer sur des exemples bien réels pour connaître l'avenir prometteur en nuisances insupportables que nous réserve une telle usine.*

- **Les nuisances olfactives** : les émissions d'odeurs putrides ne sont pas possibles mais bien réelles et à toute heure de la journée comme le prouve l'usine de méthanisation de Montpellier. Et pourtant dans cette usine, les déchets sont contenus dans un bâtiment fermé et pressurisé. Malgré cet aménagement, les odeurs s'échappent donc imaginer lutter contre les odeurs grâce à une bâche automatique est tout à fait utopique !
- **Les nuisances sonores** : Les transports des déchets et des digestats par camions engendreront d'importantes nuisances sonores (et des émissions de dioxyde de carbone !). Il faudra également compter sur le bruit émis directement par cette usine. Ces nuisances entraîneront des dépressions chez certains habitants.

- **Les risques sanitaires** :

*- Les mouches vont proliférer comme c'est le cas à Montpellier. Or elles peuvent être vecteurs de maladies infectieuses graves pour certaines personnes.*

*- La santé des riverains va se dégrader : davantage de maux de tête, des vertiges, des allergies, des troubles...*

*- L'épandage des digestats aussi est nuisibles ! Il est meurtrier pour les humains et les animaux car il est source de maladies comme le botulisme et l'apparition de nouvelles bactéries. (cf méthanisation en Allemagne)*

- **Les risques environnementaux** :

*- Il y a toujours des risques d'explosions et/ou d'incendies de l'usine ! Ce risque est loin d'être négligeable puisqu'il y a déjà eu plus d'une vingtaine d'incendies dans ce type d'usine (en France et en Allemagne) et au moins 4 explosions. Les rejets de méthane entraîneront alors une catastrophe écologique ! Le méthane est quand même 25 fois plus nuisible que le dioxyde de carbone ! La nappe phréatique sera également polluée à très fortes doses. Ce ne sont pas les piézomètres qui*

*bloqueront la pollution, ils ne feront que la constater.*

*- Il y a également des risques de rejet de méthane au niveau du méthaniseur dû à la dégradation normale de l'étanchéité. Ces rejets seraient alors moins importants mais tout aussi conséquents.*

*Il est inconcevable qu'une usine représentant un si grand danger pour la vie soit implantée aussi près des habitations et des voies de circulation !*

*La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dit à l'article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Or cette usine nuit à autrui !*

*L'heure est au développement durable, à la préservation de l'eau si nécessaire à la vie et à la lutte contre le réchauffement climatique, il est donc impensable de cautionner ce type d'usine si dangereuse pour nous et notre environnement !*

***NON à Athies-Méthanisation !***

***Notre devoir, à chacun, est de protéger la vie et d'offrir un avenir sain à nos enfants.***

***NON à cette usine qui est un poison !***

Observation n° 37 :

*Monsieur, Madame,*

*Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution, en pièce jointe, à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.*

*Veillez agréer mes sincères remerciements.*

*Maurice Gartner*

+ annexe en PDF

Observation n° 38 :

*Monsieur, Madame,*

*Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution, en pièce jointe, à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.*

*Veillez agréer mes sincères remerciements.*

*Violette Gartner*

+ annexe en PDF

Observation n°39 :

*Je m'oppose ainsi que ma famille au choix de l'installation d'une Usine de Méthanisation PAPIN sur le site d'ATHIES-sous-LAON*

*pour les risques de pollution sur l'environnement et les dommages graves et irréparables aux personnes et aux biens (Explosions...)*

*Pollutions des sols et de la nappe phréatique par infiltrations des eaux de pluie souillées par les déchets au sol lors des manipulations*

*et fuites des installations.*

*Dévaluation des Biens Immobiliers pour l'ensemble du Village*

*Risques d'odeurs nauséabondes toute l'année*

*Invasion de mouches*

*Pollution par l'augmentation du trafic dans le Village (passage fréquent des camions)*

*Suite à la Réunion Publique du 22/09/17, il en découle trois nouveaux arguments :*

*- Mr PAPIN a déclaré l'intérieur des citernes des camions n'était plus lavé sur le site d'Athies, seul l'extérieur*

*est fait sur site". Il n'a donc plus de raison de créer cette unité à ATHIES !!!*

*- Doute sur le projet de la station de lavage ,, Est-il réellement abandonné, ou bien on attend de construire la Méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage ????? Confusion*

*- Incohérence entre la décision de l'Agence Régionale de Santé dans le dossier de la Ferme photovoltaïque*

*de SAMOUSSY ?? La 1ère proposition d'un plantage de pieux a été remplacée par des semelles béton*

*hors-sol pour protéger la nappe... Pourquoi l'ARS ne se manifeste pas au projet de PAPIN puisqu'il envisage*

*une excavation de 4m de profondeur. Là l'ARS ne demande rien ? Pourquoi protéger la nappe au départ,*

*si c'est pour la mettre en danger avec des milliers de m3 de béton quelques kms plus loin ???*

*Il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions.*

*Comment peut-on approuver un projet comme celui-ci quand on sait que les eaux souterraines et autres...*

*sont de plus en plus polluées par les Nitrates et les Métaux lourds et Pesticides !!!!!*

*Mr et Mme LACOURT et leurs Enfants, Petits-Enfants et Arrières-Petits-Enfants*